

**GOUVERNEMENTS DE COMMUNAUTE ET DE REGION  
GEMEENSCHAPS- EN GEWESTREGERINGEN  
GEMEINSCHAFTS- UND REGIONALREGIERUNGEN**

**COMMUNAUTE FRANÇAISE — FRANSE GEMEENSCHAP**

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE**

[C – 2019/12125]

**20 MARS 2019. — Arrêté du Gouvernement de la Communauté française remplaçant l'annexe à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 12 septembre 2018 arrêtant la liste des fonctions touchées par la pénurie pour l'année scolaire 2018-2019 en distinguant les fonctions en pénurie sévère**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu l'article 39, alinéa 2, 8°, du décret du 11 avril 2014 réglementant les titres et fonctions dans l'enseignement fondamental et secondaire organisé et subventionné par la Communauté française;

Vu les articles 2 et 4 du décret du 12 mai 2004 relatif à la définition de la pénurie et à certaines Commissions dans l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 12 septembre 2018 arrêtant la liste des fonctions en pénurie pour l'année scolaire 2018-2019;

Vu l'avis de l'Inspection des Finances, donné le 24 janvier 2019;

Vu l'accord du Ministre du Budget, donné le 13 février 2019;

Vu la proposition de la Commission interréseaux des titres de capacité du 6 février 2019;

Vu le protocole de négociation du 26 février 2019 Comité de secteur IX, du Comité des Services publics provinciaux et locaux, section II, et du Comité de négociation pour les statuts des personnels de l'enseignement libre subventionné;

Vu le protocole de négociation du 26 février 2019 du Comité de concertation entre le Gouvernement de la Communauté française et les organes de représentation et de coordination des pouvoirs organisateurs de l'enseignement et des centres psycho-médico-sociaux subventionnés reconnus par le Gouvernement;

Vu la demande d'avis dans un délai de 30 jours, adressée au Conseil d'Etat le 18 février 2019, en application de l'article 84, § 1<sup>er</sup>, alinéa 1<sup>er</sup>, 2°, des lois sur le Conseil d'Etat, coordonnées le 12 janvier 1973;

Considérant l'absence de communication de l'avis dans ce délai;

Vu l'article 84, § 4, alinéa 2, des lois sur le Conseil d'Etat, coordonnées le 12 janvier 1973;

Vu le « test genre » du 11 janvier 2019 établi en application de l'article 4, alinéa 2, 1°, du décret du 7 janvier 2016 relatif à l'intégration de la dimension de genre dans l'ensemble des politiques de la Communauté française;

Sur la proposition de la Ministre de l'Education et du Ministre de l'Enseignement de Promotion sociale;

Après délibération,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** L'annexe au présent arrêté remplace l'annexe 1<sup>re</sup> de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 12 septembre 2018 arrêtant la liste des fonctions touchées par la pénurie pour l'année scolaire 2018-2019, en y distinguant les fonctions en pénurie sévère.

**Art. 2.** Le présent arrêté entre en application le 1<sup>er</sup> mars 2019 et est sans effet sur l'organisation des années scolaires 2019-2020 et suivantes.

**Art. 3.** Les Ministres ayant l'enseignement obligatoire et l'enseignement de promotion sociale dans leurs attributions sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 20 mars 2019.

Le Ministre-Président, en charge de l'Egalité des Chances et des Droits des Femmes,  
R. DEMOTTE

Le Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de Promotion sociale,  
de la Recherche et des Médias,  
J.-Cl. MARCOURT

La Ministre de l'Education,  
M.-M. SCHYNS

Annexe 1 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 mars 2019 définissant les fonctions en pénurie pour l'année scolaire 2018-2019 en distinguant les fonctions en pénurie sévère

### **PARTIE 1 : Fonctions en pénurie**

La présente liste vise les fonctions en immersion et hors-immersion.

#### **Fondamental**

Instituteur maternel  
Instituteur primaire  
Maître de Philosophie et Citoyenneté  
Maître de Religion islamique  
Maître de seconde langue : anglais  
Maître de seconde langue : néerlandais  
Maître de seconde langue : allemand

#### **Enseignement secondaire artistique à horaire réduit**

##### **Domaine de la musique**

Professeur de formation musicale  
Professeur de formation instrumentale, d'instruments classiques pour chacune des spécialités suivantes : «Percussion, Guitare et guitare d'accompagnement»

##### **Domaine de la danse**

Professeur de danse classique  
Professeur de danse contemporaine  
Professeur de danse jazz

**Enseignement secondaire Plein exercice et Promotion sociale Degré Inférieur**
**Cours Généraux (CG)**
**Cours techniques (CT)**
**Pratique professionnelle (PP)**

CG Anglais DI	CT Arts graphiques au DI	PP Adaptation professionnelle bois au DI
CG Education musicale DI	CT Bois au DI	PP Adaptation professionnelle cuisine au DI
CG Education physique au DI	CT Boucherie-charcuterie au DI	PP Adaptation professionnelle horticulture au DI
CG Education plastique DI	CT Boulangerie-pâtisserie au DI	PP Armurerie au DI
CG Formation générale de base DI	CT Cariste au DI	PP Bio-esthétique au DI
CG Français DI	CT Chauffage au DI	PP Bois au DI
CG Français langue étrangère au DI	CT Coiffure au DI	PP Boucherie-charcuterie au DI
CG Géographie DI	CT Construction au DI	PP Boulangerie-pâtisserie au DI
CG Histoire au DI	CT Couverture au DI	PP Cariste au DI
CG Japonais au DI	CT Cuisine de restauration au DI	PP Carrelage au DI
CG Langue des signes au DI	CT Cuisine familiale au DI	PP Carrosserie au DI
CG Mathématiques au DI	CT Economie sociale et familiale au DI	PP Chauffage au DI
CG Néerlandais au DI	CT Education technologique au DI	PP Chocolaterie-confiserie au DI
CG philosophie et citoyenneté DI	CT Electricité DI	PP Coiffure au DI
CG Sciences DI	CT Electricité et électronique de l'automobile au DI	PP Confection au DI
CG Sciences humaines DI	CT Electromécanique au DI	PP Construction au DI
CG Sciences sociales au DI	CT Horticulture au DI	PP Couverture au DI
CG Suédois au DI	CT Infographie au DI	PP Cuisine de collectivités au DI
MOR Morale DI	CT Informatique au DI	PP Cuisine de restauration au DI
REL Religion catholique DI	CT Législation gardiennage au DI	PP Cuisine familiale au DI
	CT Mécanique automobile au DI	PP Economie sociale et familiale au DI
	CT Mécanique industrielle au DI	PP Education gestuelle DI
	CT Secrétariat - bureautique DI	PP Electricité au DI
	CT Service en salle au DI	PP Electricité et électronique de l'automobile au DI
	CT Soudage - constructions métalliques au DI	PP Electromécanique DI
	CT Vente au DI	PP Equitation au DI
		PP Ferronnerie au DI
		PP Gros-œuvre au DI
		PP Horticulture au DI

PP Imprimerie au DI  
 PP Installations sanitaires au DI  
 PP Mécanique automobile au DI  
 PP Mécanique industrielle DI  
 PP Motos-Petits engins au DI  
 PP Palefrenier au DI  
 PP Pavage au DI  
 PP Peinture - Revêtements murs et sols DI  
 PP Plafonnage au DI  
 PP Service en salle au DI  
 PP Soudage - constructions métalliques au DI  
 PP Sylviculture au DI  
 PP Vente au DI

### Enseignement secondaire Plein exercice et Promotion sociale Degré supérieur

#### Cours Généraux (CG)

CG Anglais DS  
 CG Chinois au DS  
 CG Education physique au DS  
 CG Géographie au DS  
 CG Grec ancien DI/DS  
 CG Histoire au DS  
 CG Latin DI/DS  
 CG Mathématiques DS  
 CG Néerlandais DS  
 CG Philosophie au DS  
 CG philosophie et citoyenenneté DS  
 CG Physique au DS  
 CG Sciences DS  
 CG Sciences économiques au DS  
 CG Sciences sociales DS  
 MOR morale au DS

#### Cours techniques (CT)

CT Armurerie au DS  
 CT Arts graphiques au DS  
 CT Boucherie-charcuterie au DS  
 CT Boulangerie-pâtisserie au DS  
 CT Chauffage au DS  
 CT Climatisation au DS  
 CT Coiffure au DS  
 CT Communication au DS  
 CT Comptabilité au DS  
 CT Conducteur autobus - car au DS  
 CT Conducteur poids lourds au DS  
 CT Confection au DS  
 CT Construction au DS  
 CT Cours commerciaux au DS  
 CT Couverture au DS  
 CT Cuisine de collectivités au DS

#### Pratique professionnelle (PP)

PP Bio-esthétique au DS  
 PP Boucherie-charcuterie au DS  
 PP Boulangerie-pâtisserie au DS  
 PP Carrosserie au DS  
 PP Chauffage au DS  
 PP Climatisation au DS  
 PP Coiffure au DS  
 PP Conducteur autobus - car au DS  
 PP Conducteur poids lourds au DS  
 PP Confection au DS  
 PP Construction au DS  
 PP Couverture au DS  
 PP Cuisine de collectivités au DS  
 PP Cuisine de restauration au DS  
 PP Ebénisterie au DS  
 PP Economie sociale et familiale DS

CG Allemand au DS			
CG Anglais au DS			
CG Espagnol au DS			
CG Français au DS			
CG Français langue étrangère au DS			
CG Géographie au DS			
CG Néerlandais au DS			
CG Sciences sociales au DS			
CT Cuisine de restauration au DS	CT Cuisine familiale au DS	CT Cuisine de restauration au DS	PP Electricité au DS
CT Dessin technique assisté par ordinateur au DS	CT Droit au DS	CT Dessin technique assisté par ordinateur au DS	PP Electricité et électronique de l'automobile au DS
CT Economie sociale et familiale au DS	CT Electricité au DS	CT Electricité et électronique de l'automobile au DS	PP Electromécanique au DS
CT Etalage au DS	CT Etalage au DS	CT Etalage au DS	PP Elevage au DS
CT Gardiennage DS	CT Gardiennage DS	CT Gardiennage DS	PP Engins de chantier au DS
CT Infographie au DS	CT Infographie au DS	CT Infographie au DS	PP Equitation au DS
CT Informatique au DS	CT Informatique au DS	CT Informatique au DS	PP Grimpeur-élagueur au DS
CT Installations sanitaires au DS	CT Installations sanitaires au DS	CT Installations sanitaires au DS	PP Gros-œuvre au DS
CT Mécanique automobile au DS	CT Mécanique automobile au DS	CT Mécanique automobile au DS	PP Horticulture au DS
CT Mécanique industrielle au DS	CT Mécanique industrielle au DS	CT Mécanique industrielle au DS	PP Installations sanitaires DS
CT Menuiserie au DS	CT Menuiserie au DS	CT Menuiserie au DS	PP Mécanique agricole, horticole et sylvicole DS
CT Œnologie au DS	CT Œnologie au DS	CT Œnologie au DS	PP Mécanique automobile au DS
CT Optique au DS	CT Optique au DS	CT Optique au DS	PP Mécanique industrielle au DS
CT Pavage au DS	CT Pavage au DS	CT Pavage au DS	PP Menuiserie au DS
CT Pédicurie médicale au DS	CT Pédicurie médicale au DS	CT Pédicurie médicale au DS	PP Pédicurie médicale au DS
CT Peinture - Revêtements murs et sols au DS	CT Peinture - Revêtements murs et sols au DS	CT Peinture - Revêtements murs et sols au DS	PP Peinture - Revêtements murs et sols au DS
CT Plastiques industriels au DS	CT Plastiques industriels au DS	CT Plastiques industriels au DS	PP Plafonnage au DS
CT Prévention au DS	CT Prévention au DS	CT Prévention au DS	PP Plastiques industriels au DS
CT Psychologie au DS	CT Psychologie au DS	CT Psychologie au DS	PP Sciences infirmières au DS
CT Publicité au DS	CT Publicité au DS	CT Publicité au DS	PP Service en salle au DS
CT Sciences infirmières au DS	CT Sciences infirmières au DS	CT Sciences infirmières au DS	PP Soins animaliers au DS
CT Secrétariat-bureautique au DS	CT Secrétariat-bureautique au DS	CT Secrétariat-bureautique au DS	PP Soins infirmiers au DS
CT Soins animaliers au DS	CT Soins animaliers au DS	CT Soins animaliers au DS	PP Soins infirmiers au DS
CT Soins aux personnes au DS	CT Soins aux personnes au DS	CT Soins aux personnes au DS	PP Soudage - constructions métalliques au DS
CT Soins infirmiers au DS	CT Soins infirmiers au DS	CT Soins infirmiers au DS	PP Techniques éducatives au DS
CT Somellerie-Œnologie au DS	CT Somellerie-Œnologie au DS	CT Somellerie-Œnologie au DS	
CT Soudage - constructions métalliques au DS	CT Soudage - constructions métalliques au DS	CT Soudage - constructions métalliques au DS	
CT Techniques d'esquisse au DS	CT Techniques éducatives DS	CT Techniques éducatives DS	
CT Techniques éducatives DS	CT Techniques éducatives DS	CT Techniques éducatives DS	
CT Tourisme au DS	CT Tourisme au DS	CT Tourisme au DS	
CT Vente au DS	CT Vente au DS	CT Vente au DS	

### Personnel non chargé de cours

Accompagnateur CEFA  
 Educateur  
 Educateur d'internat  
 Puériculteur/trice

### PARTIE 2 : Fonctions en pénurie sévère

La présente liste vise les fonctions en pénurie sévère en immersion et hors-immersion.

### Fondamental

Instituteur primaire  
 Maître de Philosophie et Citoyenneté  
 Maître de seconde langue : néerlandais

### Enseignement secondaire Plein exercice et Promotion sociale Degré Inférieur Cours Généraux (CG) Cours techniques (CT) Pratique professionnelle (PP)

CG Anglais au DI	CT Arts graphiques au DI	PP Adaptation professionnelle horticulture au DI
CG Education musicale au DI	CT Bois au DI	PP Bois au DI
CG Education plastique au DI	CT Boulangerie-pâtisserie au DI	PP Boulangerie-pâtisserie au DI
CG Français au DI	CT Construction au DI	PP Cariste au DI
CG Géographie au DI	CT Cuisine de restauration au DI	PP Carrelage au DI
CG Mathématiques au DI	CT Economie sociale et familiale au DI	PP Carrosserie au DI
CG Néerlandais au DI	CT Education technologique au DI	PP Chauffage au DI
CG philosophie et citoyenneté au DI	CT Electricité au DI	PP Confection au DI
CG Sciences au DI	CT Electromécanique au DI	PP Construction au DI
CG Sciences humaines au DI	CT Mécanique automobile au DI	PP Couverture au DI
CG Sciences sociales au DI	CT Mécanique industrielle au DI	PP Cuisine de collectivités au DI
REL Religion catholique au DI	CT Secrétariat – bureautique au DI	PP Cuisine de restauration au DI
	CT Service en salle au DI	PP Cuisine familiale au DI

CT Soudage - constructions métalliques au DI

PP Economie sociale et familiale au DI

PP Electricité au DI

PP Gros-œuvre au DI

PP Horticulture au DI

PP Installations sanitaires au DI

PP Mécanique automobile au DI

PP Mécanique industrielle au DI

PP Pavage au DI

PP Peinture - Revêtements murs et sols au DI

PP Plafonnage au DI

PP Service en salle au DI

PP Soudage - constructions métalliques au DI

**Enseignement secondaire Plein exercice et Promotion sociale Degré supérieur**  
**Cours généraux (CG)**

CG Anglais au DS

CG Français au DS

CG Géographie au DS

CG Mathématiques au DS

CG Néerlandais au DS

CG philosophie et citoyenneté au DS

CG Sciences au DS

CG Sciences sociales au DS

REL Religion catholique au DS

**Pratique professionnelle (PP)**

CT Armurerie au DS

CT Boulangerie-pâtisserie au DS

CT Chauffage au DS

CT Coiffure au DS

CT Construction au DS

CT Cuisine de restauration au DS

CT Economie sociale et familiale au DS

CT Electricité au DS

CT Electricité et électronique de l'automobile au DS

CT Gardiennage au DS

CT Informatique au DS

CT Mécanique automobile au DS

CT Mécanique industrielle au DS

CT Menuiserie au DS

CT Pédiçurie médicale au DS

PP Bio-esthétique au DS

PP Boucherie-charcuterie au DS

PP Boulangerie-pâtisserie au DS

PP Chauffage au DS

PP Coiffure au DS

PP Conducteur autobus - car au DS

PP Conducteur poids lourds au DS

PP Construction au DS

PP Cuisine de restauration au DS

PP Economie sociale et familiale au DS

PP Electricité au DS

PP Electricité et électronique de l'automobile au DS

PP Equitation au DS

PP Gros-œuvre au DS

PP Installations sanitaires au DS

PP Mécanique automobile au DS

CT Prévention au DS	PP Menuiserie au DS
CT Secrétariat - bureautique au DS	PP Pédicurie médicale au DS
CT Soins infirmiers au DS	PP Peinture - Revêtements murs et sols au DS
CT Sommellerie-Œnologie au DS	PP Service en salle au DS
CT Soudage - constructions métalliques au DS	PP Soins infirmiers au DS
CT Vente au DS	PP Soudage - constructions métalliques au DS

**Personnel non changé de cours**

Accompagnateur CEFA  
Educateur

**Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 mars 2019 définissant les fonctions en pénurie pour l'année scolaire 2018-2019 en distinguant les fonctions en pénurie sévère.**

Bruxelles, le 20 mars 2019.

**Le Ministre-Président, en charge de l'Égalité des chances et des Droits des femmes,**

**R. DEMOTTE**

**Le Vice-Président et Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de Promotion sociale, de la Recherche et des Médias,**

**J.-Cl. MARCOURT**

**La Ministre de l'Éducation,**

**M.-M. SCHYNS**

## VERTALING

## MINISTERIE VAN DE FRANSE GEMEENSCHAP

[C - 2019/12125]

**20 MAART 2019. — Besluit van de Regering van de Franse Gemeenschap houdende wijziging van het besluit van de Regering van de Franse Gemeenschap van 12 september 2018 tot vaststelling van de lijst van de schaarste-ambten voor het schooljaar 2018-2019, met een onderscheiding van de ambten die een hevige schaarste kennen**

De Regering van de Franse Gemeenschap,

Gelet op het decreet van 11 april 2014 tot regeling van de bekwaamheidsbewijzen en ambten in het door de Franse Gemeenschap georganiseerde of gesubsidieerde basis- en secundair onderwijs, artikel 39, tweede lid, 8°;

Gelet op het decreet van 12 mei 2004 betreffende de bepaling van schaarste en sommige commissies in het door de Franse Gemeenschap georganiseerde of gesubsidieerde onderwijs, de artikelen 2 en 4;

Gelet op het besluit van de Regering van de Franse Gemeenschap van 12 september 2018 tot vaststelling van de lijst van de schaarste-ambten voor het schooljaar 2018-2019;

Gelet op het advies van de Inspectie van Financiën, gegeven op 24 januari 2019;

Gelet op de akkoordbevinding van de Minister van Begroting van 13 februari 2019;

Gelet op het voorstel van de Netoverschrijdende commissie voor bekwaamheidsbewijzen van 6 februari 2019;

Gelet op het onderhandelingsprotocol van 26 februari 2019 van het Comité van sector IX, van het comité voor de provinciale en plaatselijke overheidsdiensten, afdeling II, en van het onderhandelingscomité voor de statuten van het personeel van het vrij gesubsidieerd onderwijs;

Gelet op het onderhandelingsprotocol van 26 februari 2019 van het Overlegcomité tussen de Regering van de Franse Gemeenschap en de vertegenwoordigings- en coördinatieorganen van de inrichtende machten van het onderwijs en de door de Regering erkende gesubsidieerde psycho-medisch-sociale centra;

Gelet op de aanvraag om advies binnen een termijn van 30 dagen, geadresseerd aan de Raad van State op 18 februari 2019, met toepassing van artikel 84, § 1, eerste lid 2°, van de wetten op de Raad van State, gecoördineerd op 12 januari 1973;

Gelet op het gebrek aan mededeling van het advies binnen deze termijn;

Gelet op artikel 84, § 4, tweede lid, van de wetten op de Raad van State, gecoördineerd op 12 januari 1973;

Gelet op de « gendertest » van 11 januari 2019 uitgevoerd met toepassing van artikel 4, tweede lid, 1°, van het decreet van 7 januari 2016 houdende integratie van de genderdimensie in het geheel van de beleidslijnen van de Franse Gemeenschap;

Op de voordracht van de Minister van Onderwijs en van de Minister van Onderwijs voor sociale promotie;

Na beraadslaging,

Besluit :

**Artikel 1.** De bijlage bij dit besluit vervangt bijlage 1 bij het besluit van de Regering van de Franse Gemeenschap van 12 september 2018 tot vaststelling van de lijst van de schaarste-ambten voor het schooljaar 2018-2019, met een onderscheiding van de ambten die een hevige schaarste kennen.

**Art. 2.** Dit besluit treedt in werking op 1 maart 2019 en heeft geen uitwerking op de organisatie van de schooljaren 2019-2020 en volgende.

**Art. 3.** De Ministers van Leerplichtonderwijs en van Onderwijs voor sociale promotie worden, ieder wat hem betreft, belast met de uitvoering van dit besluit.

Brussel, 20 maart 2019.

De Minister-President,  
R. DEMOTTE

De Minister van Onderwijs,  
M.-M. SCHYNS

De Minister van Onderwijs voor sociale promotie, Jeugd, Vrouwenrechten en Gelijke kansen,  
I. SIMONIS